

Exclusif France 2030 : 4 633 dépôts de brevets attendus ; « augmenter le flux de PI » de la recherche académique

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°318030 - Publié le 13/03/2024 à 12:02

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 15/03/2024 à 09:29



© Canva



Écoutez cet article

00:00

00:00  

« Au 31/12/2023, sur la base de tous les projets France 2030 pour lesquels des financements sont engagés, 654 bénéficiaires ont indiqué vouloir déposer au moins un brevet. Au total, 4 633 dépôts de brevets sont attendus », annonce [Marc-Antoine Lacroix](#), directeur du pôle évaluation et impacts du SGPI (Secrétariat général pour l'investissement), à News Tank le 12/03/2024.

« Si l'on rapporte le nombre de brevets attendus au montant d'aide alloué à ces projets, nous avons un ratio de l'ordre de 1,4 brevet par million d'euros de financement public. » Un chiffre pouvant varier selon les secteurs, avec des domaines d'activité plus intensifs que d'autres.

« L'impact est une notion clé pour le SGPI et le plan France 2030. Notre objectif n'est pas seulement d'aller chercher, dans les innovations, des retombées économiques et financières, mais également des retombées sociétales ». Dans cette perspective, le nombre de brevets vient mesurer « l'excellence et le leadership scientifiques » de la France.

En matière de propriété intellectuelle, les acteurs académiques sont particulièrement attendus. « Sur les 29 PUI (Pôle universitaire d'innovation) (pôles universitaires d'innovation), il y a une ambition d'augmentation du portefeuille et de son exploitation », déclare [Katia Cargnelli Barral](#), conseillère transfert de technologie et innovation au SGPI.

« Nous avons recensé 2 460 déclarations d'invention en moyenne par an entre 2019 et 2022, et nous avons des objectifs ambitieux de croissance jusqu'en 2025 à 2027 (+25 % à +40 %). De même, nous visons une forte progression du nombre de contrats d'exploitation d'ici 2027 (+45 % à +80 %). »

Répartition des brevets par secteurs : la santé et les transports en tête

« Si l'on examine la répartition des brevets attendus par grands objectifs de France 2030, ce sont les secteurs de la santé et des transports qui arrivent en tête, avec des ratios élevés dans les biotechnologies et la décarbonation des mobilités », indique Marc-Antoine Lacroix.

« Dans les transports, nous atteignons un ratio de six brevets par million d'euros public investi. L'électronique et la robotique affichent également des ratios élevés, dépassant parfois 30 brevets / M€ pour certains projets, ce qui est cohérent avec la nature intrinsèque de ces secteurs à la pointe de la technologie.

Un autre secteur prometteur en termes d'intensité de brevets est l'agriculture, avec des ratios allant jusqu'à 3 brevets / M€ investi.

Enfin, dans le domaine de la production d'énergie décarbonée et de l'industrie spatiale, nous observons également des chiffres significatifs, avec des ratios pour certains projets dépassant parfois plus de 10 brevets / M€. »

L'importance des start-up et petites entreprises

« Bien que les grandes entreprises déposent généralement plus de brevets, il apparaît que 56 % des futurs déposants sont des acteurs émergents, dont deux tiers sont des petites entreprises.

Cette tendance est encourageante dans notre objectif de soutenir l'émergence et l'innovation, montrant que les petites entreprises et les start-up contribuent de manière significative à la production de brevets. »

Des chiffres à interpréter avec prudence

Interrogé sur la fiabilité des chiffres avancés, Marc-Antoine Lacroix indique que « les prévisions des porteurs de projets en matière de dépôt de brevets sont soumises à un processus de contrôle pour assurer leur vraisemblance et sont l'un des critères lors de la sélection des projets.

Mais nous savons qu'il y a toujours un certain biais sur ce type de données déclaratives. Les porteurs peuvent surestimer le nombre de brevets, ce qui pourrait justifier l'application de décotes automatiques ».

Un comparatif européen

« Dans les projets ~~Horizon 2020 (Huitième programme cadre européen pour la recherche et l'innovation sur la période 2014-2020)~~ ou les fonds européens en faveur de l'innovation, la Commission européenne applique des décotes, parfois jusqu'à 20 % sur certains indicateurs déclaratifs.

Nous ne le faisons pas car, dans certains secteurs de pointe, des intensités élevées semblent crédibles.

La comparaison de nos chiffres avec des programmes comparables, notamment au niveau européen, offre une mise en perspective intéressante. Horizon 2020 a récemment publié son évaluation ex post ([voir notre article](#)). En matière de brevets, ils visaient deux brevets par tranche de 10 M€ de financement public, mais ont obtenu seulement 0,3 brevet : les résultats finalement obtenus ont donc été inférieurs aux objectifs fixés. »

« Par rapport à Horizon 2020, nos programmes sont concentrés sur les secteurs plus intensifs en R&D (Recherche et développement), et reflètent une sélectivité particulièrement exigeante, ce qui pourrait expliquer nos chiffres plus élevés.

Il est cependant encore trop tôt pour conclure, il sera important de confronter avec précision ces données prévisionnelles à la réalité, notamment lors des premières réalisations. »

36 000 brevets déposés entre 2018 et 2022

« Nous avons tenté de mettre en perspective le nombre de brevets attendus par rapport à la situation initiale de nos lauréats, afin d'estimer le dynamisme généré par France 2030. Nous avons ainsi cherché à recenser le nombre de brevets que les bénéficiaires de France 2030 avaient déjà déposés sur les priorités sectorielles visées par France 2030.

Une convention avec l'~~Inpi (Institut national de la propriété industrielle)~~ nous a permis d'estimer qu'environ 36 000 brevets ont été déposés par les lauréats France 2030 entre le 01/01/2018 et le 31/12/2022, sans compter ceux qui ont pu être déposés mais ne sont pas encore publiés.

Ce chiffre concerne l'ensemble des bénéficiaires de France 2030, et non seulement les 654 mentionnés précédemment, mais fournit une base de comparaison intéressante », indique Marc-Antoine Lacroix.

Recherche académique : « trouver le bon moment »

Vis-à-vis de la recherche, l'État souhaite augmenter le flux de propriété intellectuelle selon deux orientations, indique Katia Cargnelli Barral :

- « l'augmentation du nombre de déclarations d'invention, qui passe par la sensibilisation des scientifiques et une meilleure détection par les acteurs de la valorisation ;

- et l'augmentation du nombre de contrats de licence, pour veiller à ce qu'on travaille effectivement au transfert de la propriété intellectuelle à un acteur économique qui s'engage à l'exploiter ».

À la différence des entreprises, « pour les établissements de recherche publique, l'activité de transfert peut concerner potentiellement tous les marchés, voire des marchés qui n'existent pas encore.

- Le défi est de trouver le bon moment pour déposer un brevet, en tenant compte des contraintes de publication et des délais de mise sur le marché.
- La gestion du portefeuille de brevets est également complexe, nécessitant une évaluation régulière pour éliminer les brevets devenus obsolètes ou difficiles à transférer ».
- La nécessité d'une évaluation qualitative

Si le critère d'impact retenu sur la PI (Propriété Intellectuelle) est le nombre de brevets, le SGPI ne souhaite pas pour autant s'arrêter à cet indicateur quantitatif.

« Nous devons nous assurer que les brevets déposés sont de haute qualité et exploitables. La France a renforcé la qualité des brevets délivrés par l'Inpi ces dernières années, mais il est nécessaire de continuer à encourager les lauréats à adopter des stratégies de propriété intellectuelle efficaces et ambitieuses », déclare Camille Buisson, conseillère propriété intellectuelle et accompagnement extrafinancier.

Identifier les grappes et les brevets « princeps »

« Nous cherchons à exploiter des outils d'analyse qualitative pour évaluer la valeur et la stratégie des brevets dans les chaînes de valeur. Nous nous intéressons par exemple à l'utilisation des outils d'analyse de graphes, pour identifier les grappes de brevets ou les brevets "princeps" (premiers brevets d'une avancée technologique), plutôt que les brevets secondaires ou périphériques », déclare Marc-Antoine Lacroix.

« Une bonne évaluation suppose d'avoir un bon mix de méthodes entre des données quantitatives, homogènes et consolidables, et des analyses qualitatives plus approfondies, par exemple reposant sur des enquêtes et des "focus groups".

Mais le point clé, c'est surtout d'embarquer ces systèmes d'évaluation dès le début, afin de pouvoir éclairer nos décisions d'investissement à tout moment en fonction des résultats constatés. »

Les missions du pôle évaluation et impacts du SGPI

La direction du pôle évaluation et impacts du SGPI a deux grandes missions, selon Marc-Antoine Lacroix :

- « Structurer le suivi des programmes et projets France 2030 par des indicateurs d'activité et de performance. Cette mission est assurée de manière transversale pour l'ensemble du SGPI.
- Piloter les évaluations ex ante, mais également en cours de route et ex post, dédiées à faire le bilan et mesurer l'impact des projets et des programmes menés. Ces évaluations sont généralement confiées à des laboratoires de recherche ou à des experts externes. Nous avons notamment recours aux méthodes contrefactuelles pour estimer l'impact causal des projets par rapport à ce qui se serait passé sans leur existence. »



Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)

Le Secrétariat général pour l'investissement est chargé du suivi du Grand plan d'investissement et de la mise en œuvre du PIA (Programme d'investissements d'avenir).

Catégorie : État / Agences d'État

Adresse du siège

Hôtel de Cassini
32, rue de Babylone
75007 Paris France

Date de création	2018 (anciennement Commissariat général à l'investissement depuis 2010)
Statut	Service du Premier ministre (Matignon)
Tutelles	Matignon
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	<p>Le SGPI est chargé d'assurer la cohérence et le suivi de la politique d'investissement de l'État à travers le déploiement du plan France 2030 doté de 54 Md€ (incluant les 20 Md€ du PIA 4). Cette somme est mobilisée pour transformer des secteurs clefs de notre économie (énergie, hydrogène, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique et l'industrialisation.</p> <p>Le SGPI assure également l'évaluation socio-économique des grands projets d'investissement public.</p>
Composantes	<p>Six pôles thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • santé • transition écologique, industrielle et agricole • connaissance • souveraineté numérique et électronique • nouvelles frontières (espace, grands fonds marins, quantique) • fonds propres <p>S'y ajoutent des équipes transverses en charge de l'évaluation, des finances, de la communication et de la relation avec les territoires.</p>
Secrétaire général(e)	Bruno Bonnell (à compter du 31/01/2022) Adjoint(e) : Géraldine Leveau
Chef(fe) de service	<p>Pôle Connaissance : François Germinet Pôle Transition écologique, industrielle et agricole : Patrick Olivier Pôle Souveraineté numérique : Georges Etienne-Faure Directrice de l'Agence innovation santé : Lise Alter</p>

Fiche n° 3946, créée le 04/03/2016 à 06:53 - Màj le 24/10/2019 à 10:59